

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1696

10 juillet 2008

### SOMMAIRE

130/132, rue du Faubourg Saint-Honoré Paris VIII S.à r.l. ....	81366	H2O International Company S.à r.l. ....	81408
13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.à r.l. ....	81397	Hot Air Entreprise (Luxembourg) S.A. ...	81389
18 bis rue d'Anjou «Paris 75008» S.à r.l. .....	81362	HSH N Sicav .....	81405
18 rue Godot de Mauroy Paris IX S.à r.l. .....	81389	Ingersoll-Rand Worldwide Capital .....	81362
43 rue Descamps Paris XVI S.à r.l. ....	81383	Institut Lusophone d'Education et Forma- tion Permanente .....	81387
5 avenue Bosquet «Paris 75007» S.à r.l. ..	81401	Isrop Participations .....	81407
5 rue du Boccador Paris VIII S.à r.l. ....	81370	KDC S.A. ....	81407
63 boulevard des Batignolles Paris VIII S.à r.l. ....	81375	LI Lux 1 S.à r.l. ....	81370
7 rue du Boccador Paris VIII S.à r.l. ....	81379	LSCI Selaht Germany S.à r.l. ....	81379
Alma Capital Europe .....	81366	New Liberty S.à r.l. ....	81393
BGM Finance S. à r.l. ....	81389	New Liberty S.à r.l. ....	81397
BS Express S.à r.l. ....	81405	New Media Lux S.A. ....	81379
Doctron S.A. ....	81401	Pierre Charron - Cerisoles Paris VIII S.à r.l. .....	81393
European Real Estate Partners S.A. ....	81375	Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA .....	81370
FCOMI - L Global Fund .....	81362	Romanissima S.A. ....	81406
First Service Holding S.A. ....	81407	Sanu Holding S.à.r.l. ....	81406
Freie Internationale Sparkasse S.A. ....	81407	Sanu Holding S.à.r.l. ....	81406
Glaxo Investments S.à r.l. ....	81366	Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l. .....	81374
Grey (Luxembourg) S.A. ....	81406	SPF International S.à r.l. ....	81374
Grey (Luxembourg) S.A. ....	81383	The Go Wild Survival School S.A. ....	81375
Grey (Luxembourg) S.A. ....	81397	Unicapital Investments V (Management) S.A. ....	81408
Grey (Luxembourg) S.à.r.l .....	81393	Wolf Capital S.à r.l. ....	81408

**FCOMI - L Global Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008080969/242/13.

(080092139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Ingersoll-Rand Worldwide Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.025.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 89.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008080973/242/13.

(080092287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**18 bis rue d'Anjou «Paris 75008» S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.300.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 113.721.

In the year two thousand and eight, the twenty fourth day of June,  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of 18 bis rue d'Anjou "Paris 75008" S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.721 (the Company). The Company has been incorporated on 20 January 2006 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 784 of 19 April 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 13 May 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 1508 of 18 June 2008.

There appeared, 18 bis Rue d'Anjou Paris 75008 ApS, a Danish private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at Frederiksgade 21, 1st Floor, 1265 Copenhagen K, Denmark, registered with the Commercial and Companies Agency of Denmark under the number 30541839 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 52,000 (fifty two thousand) shares, having a par value of EUR 25 (twenty five euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgment of the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

(3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law;

(4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;

(5) approval of the merger proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C no. 1255 of 23 May 2008 (the Merger Proposals);

(6) acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposals;

(7) acknowledgement of the expiry of the mandate of the sole manager of the Company and discharge (quitus) to the sole manager of the Company; and

(8) miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows.

(i) On 15 May 2008, the sole manager of the Company and the board of managers of 18 bis Rue d'Anjou Paris VIII ApS (the Absorbing Company) decided to approve the Merger Proposals providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposals have been published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, no. 1255 of 23 May 2008 and electronically on the website of the Commercial and Companies' Agency of Denmark on 23 May 2008.

(ii) In accordance with article 265 of the Law, the sole manager of the Company, on 15 May 2008 has issued a report made available to the Sole Shareholder, and, in accordance with article 266 of the Law, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., which was appointed as independent expert (expert indépendant) by a decision of the sole manager of the Company dated 15 May 2008 has also issued a report on 20 May 2008 made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(iii) The Merger Proposals, the annual accounts and the annual reports of the Company for the last two financial years as well as the reports of the sole manager of the Company and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Law, respectively, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Law.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the Merger Proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, no. 1255 of 23 May 2008.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposals, the Sole Shareholder will be allotted 558 (five hundred fifty eight) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros), issued in the course of an increase of the share capital of the Absorbing Company. The share exchange ratio will be 1:0.0107 shares.

*Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that (i) completion of the Merger shall be subject to the approval of the Merger Proposals by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) that following such approval, the Merger shall be effective as of the date of the registration of the Merger with the Commercial and Companies Agency of Denmark (the Effective Date).

*Seventh resolution*

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the sole manager of the Company shall expire as of the Effective Date.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus), to the extent permitted by law, with effect as from today's date, to the sole manager of the Company for the execution of its duties during, and in connection with, the period starting on 1 July 2007 and ending on the date hereof.

#### *Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposals.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de 18 bis rue d'Anjou "Paris 75008" S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.721 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 janvier 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 784 du 19 avril 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 13 mai 2008 du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1508 du 18 juin 2008.

A comparu 18 bis Rue d'Anjou Paris 75008 ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social au Frederiksgade 21, 1<sup>er</sup> étage, 1265 Copenhague K, Danemark, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 30541839 (l'Associé Unique), représentée par Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 52.000 (cinquante-deux mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) approbation du gérant unique de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);
- (3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (4) constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (5) approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1255 du 23 mai 2008 (le Projet de Fusion);
- (6) constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;
- (7) constatation de l'expiration du mandat du gérant unique de la Société et quitus au gérant unique de la Société;
- (8) divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées comme suit.

(i) que dans sa réunion du 15 mai 2008, le gérant unique de la Société et le conseil de gérance de 18 bis Rue d'Anjou Paris VIII ApS (la Société Absorbante), ont décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1255 du 23 mai 2008, et électroniquement sur le site Internet de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés le 23 mai 2008.

(ii) Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le gérant unique de la Société a, au 15 mai 2008, émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., qui a été désigné comme expert indépendant par le gérant unique le 15 mai 2008, a, au 20 mai 2008, également émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront attachés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(i) Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des deux derniers exercices de la Société, ainsi que le rapport du gérant unique de la Société et le rapport de l'expert indépendant prévu respectivement aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera attachée au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce au droit d'être convoquée par un avis de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même dûment convoqué et déclare avoir une complète connaissance de l'ordre du jour qui a été mis à sa disposition en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport établi par le gérant unique de la Société en conformité avec l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'expert indépendant établi en conformité avec l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont bien été accomplies.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1255 du 23 mai 2008.

L'Assemblée prend note que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique recevra 558 (cinq cent cinquante-huit) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), émises suite à une augmentation de capital de la Société Absorbante. Le rapport d'échange sera de 1:0,0107 parts sociales.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la Fusion est soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la Fusion sera effective à compter de son enregistrement auprès de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés (la Date Effective).

*Septième résolution*

L'Assemblée constate qu'il résulte de la Fusion, que le mandat du gérant unique de la Société expirera à la Date Effective.

L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites légales, avec effet à compter de ce jour, au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions pendant et concernant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à aujourd'hui.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente levée.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est approximativement estimé à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est posé que, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-A. C. DE FLEURIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: LAC/2008/26732. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008082866/242/199.

(080097738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Alma Capital Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008080975/242/12.

(080092463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Glaxo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 56.600,00.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008080976/242/13.

(080092205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**130/132, rue du Faubourg Saint-Honoré Paris VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.800.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.625.

In the year two thousand and eight, the twenty-seventh day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of 130/132 rue du Faubourg Saint-Honoré Paris VIII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.625 (the Company). The Company has been incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 2236 of 29 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 9 May 2008 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 1405 of 6 June 2008.

There appeared 130 rue du Faubourg Saint-Honoré Paris 75008 ApS, a Danish private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at Frederiksgade 21, 1st Floor, 1265 Copenhagen K, Denmark, registered with the Danish Trade and Companies Register under the number 30542363 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 31,600 (thirty-one thousand six hundred euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgment of the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

(3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law;

(4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;

(5) approval of the merger proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C no. 1281 of 27 May 2008 (the Merger Proposals);

(6) acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposals;

(7) acknowledgement of the expiry of the mandate of the sole manager of the Company and discharge (quitus) to the sole manager of the Company; and

(8) miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows.

(i) On 15 May 2008, the sole manager of the Company and the board of managers of 130 rue du Faubourg Saint-Honoré Paris VIII ApS (the Absorbing Company) decided to approve the Merger Proposals providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposals have been published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, no. 1281 of 27 May 2008 and electronically on the website of the Danish Commercial and Companies Agency of Denmark in Denmark on 23 May 2008.

(ii) In accordance with article 265 of the Law, the sole manager of the Company, on 15 May 2008 has issued a report made available to the Sole Shareholder, and, in accordance with article 266 of the Law, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., which was appointed as independent expert (expert indépendant) by a decision of the sole manager of the Company dated 15 May 2008 has also issued a report on 20 May 2008 made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(iii) The Merger Proposals, the annual accounts and the annual reports of the Company for the last two financial years as well as the reports of the sole manager of the Company and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Law, respectively, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Law.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the Merger Proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, no. 1281 of 27 May 2008.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposals, the Sole Shareholder will be allotted 136,145 (one hundred thirty-six thousand one hundred forty-five) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros), issued in the course of an increase of the share capital of the Absorbing Company. The share exchange ratio will be 1: 272.29 shares.

#### *Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that (i) completion of the Merger shall be subject to the approval of the Merger Proposals by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) that following such approval, the Merger shall be effective as of the date of the registration of the Merger with the Danish Trade and Companies Register (the Effective Date).

#### *Seventh resolution*

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the sole manager of the Company shall expire as of the Effective Date.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus), to the extent permitted by law, with effect as from today's date, to the sole manager of the Company for the execution of its duties during, and in connection with, the period starting on 1 July 2007 and ending on the date hereof.

#### *Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certified the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposals.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de 130/132 rue du Faubourg Saint-Honoré Paris VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.625 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2236 du 29 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 9 mai 2008 de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1405 du 6 juin 2008,

a comparu 130 rue du Faubourg Saint-Honoré Paris 75008 ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social au Frederiksgade 21, 1<sup>er</sup> étage, 1265 Copenhague K, Danemark, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 30542363 (l'Associé Unique), représentée par Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 31.600 (trente et un mille six cents euros) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) approbation du rapport du gérant unique de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);
- (3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (4) constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (5) approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1281 du 27 mai 2008 (le Projet de Fusion);
- (6) constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;
- (7) constatation de l'expiration du mandat du gérant unique de la Société et quitus au gérant unique de la Société;



(8) divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées comme suit.

(i) Le 15 mai 2008, le gérant unique de la Société, ainsi que le conseil de gérance de 130 rue du Faubourg Saint-Honoré Paris VIII ApS (la Société Absorbante) ont décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1281 du 27 mai 2008, et électroniquement sur le site Internet de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés le 23 mai 2008.

(ii) Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le gérant unique de la Société a, au 15 mai 2008, émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., qui a été désignée comme expert indépendant par le gérant unique le 15 mai 2008, a, au 20 mai 2008, également émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront attachés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des deux derniers exercices de la Société, ainsi que le rapport du gérant unique de la Société et le rapport de l'expert indépendant prévu respectivement aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera attachée au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce au droit d'être convoquée par un avis de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même dûment convoqué et déclare avoir une complète connaissance de l'ordre du jour qui a été mis à sa disposition en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport établi par le gérant unique de la Société en conformité avec l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'expert indépendant établi en conformité avec l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont bien été accomplies.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1281 du 27 mai 2008.

L'Assemblée prend note que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique recevra 136.145 (cent trente six mille cent quarante-cinq) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), émises suite à une augmentation de capital de la Société Absorbante. Le rapport d'échange sera de 1: 272,29 parts sociales.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la Fusion est soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la Fusion sera effective à compter de son enregistrement auprès de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés (la Date Effective).

*Septième résolution*

L'Assemblée constate qu'il résulte de la Fusion, que le mandat du gérant unique de la Société expirera à la Date Effective.

L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites légales, avec effet à compter de ce jour, au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions pendant et concernant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à aujourd'hui.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est approximativement estimé à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est posé que, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-A. DE FLEURIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: LAC/2008/26747. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008082868/242/201.

(080097725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**LI Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.317.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008080983/5770/12.

(080092536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.176.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008080988/5770/12.

(080092562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**5 rue du Boccador Paris VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.623.

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of 5 rue du Boccador Paris VIII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.623 (the Company). The Company has been incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2237 of 29 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 9 May 2008 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in

Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1404 of 6 June 2008.

There appeared 5 rue du Boccador Paris 75008 ApS, a Danish private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at Frederiksgade 21, 1st Floor, 1265 Copenhagen K, Denmark, registered with the Danish Trade and Companies Register under the number 30542754 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 30,200 (thirty thousand two hundred euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgment of the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

(3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law;

(4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;

(5) approval of the merger proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n ° 1282 of 27 May 2008 (the Merger Proposals);

(6) acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposals;

(7) acknowledgement of the expiry of the mandate of the sole manager of the Company and discharge (*quitus*) to the sole manager of the Company; and

(8) miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows.

(i) On 15 May 2008, the sole manager of the Company and the board of managers of 5 Rue du Boccador Paris VIII ApS (the Absorbing Company) decided to approve the Merger Proposals providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposals have been published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1282 of 27 May 2008 and electronically on the website of the Danish Commercial and Companies Agency of Denmark in Denmark on 23 May 2008.

(ii) In accordance with article 265 of the Law, the sole manager of the Company, on 15 May 2008 has issued a report made available to the Sole Shareholder, and, in accordance with article 266 of the Law, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., which was appointed as independent expert (expert indépendant) by a decision of the sole manager of the Company dated 15 May 2008 has also issued a report on 20 May 2008 made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(iii) The Merger Proposals, the annual accounts and the annual reports of the Company for the last two financial years as well as the reports of the sole manager of the Company and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Law, respectively, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Law.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the Merger Proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1282 of 27 May 2008.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposals, the Sole Shareholder will be allotted 121,252 (one hundred twenty one thousand two hundred fifty two) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros), issued in the course of an increase of the share capital of the Absorbing Company. The share exchange ratio will be 1: 242.50 shares.

*Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that (i) completion of the Merger shall be subject to the approval of the Merger Proposals by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) that following such approval, the Merger shall be effective as of the date of the registration of the Merger with the Danish Trade and Companies Register (the Effective Date).

*Seventh resolution*

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the sole manager of the Company shall expire as of the Effective Date.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus), to the extent permitted by law, with effect as from today's date, to the sole manager of the Company for the execution of its duties during, and in connection with, the period starting on 1 July 2007 and ending on the date hereof.

*Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposals.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately 6,500.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de 5 Rue du Boccador Paris VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.623 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2237 du 29 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 9 mai 2008 de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1404 du 6 juin 2008.

A comparu 5 Rue du Boccador Paris 75008 ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social au Frederiksgade 21, 1<sup>er</sup> étage, 1265 Copenhague K, Danemark, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 30542754 (l'Associé Unique), représentée par Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 30.200 (trente mille deux cent euros) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) approbation du rapport du gérant unique de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);
- (3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (4) constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (5) approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1282 du 27 mai 2008 (Le Projet de Fusion);
- (6) constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;
- (7) constatation de l'expiration du mandat du gérant unique de la Société et quitus au gérant unique de la Société;
- (8) divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées comme suit.

(i) Le 15 mai 2008, le gérant unique de la Société et le conseil de gérance de 5 Rue du Boccador Paris VIII ApS (la Société Absorbante), ont décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1282 du 27 mai 2008, et électroniquement sur le site internet de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés le 23 mai 2008.

(ii) Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le gérant unique de la Société a, au 15 mai 2008, émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., qui a été désigné comme expert indépendant par le gérant unique le 15 mai 2008, a, au 20 mai 2008, également émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront attachés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des deux derniers exercices de la Société, ainsi que le rapport du gérant unique de la Société et le rapport de l'expert indépendant prévu respectivement aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera attachée au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce au droit d'être convoqué par un avis de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même dûment convoqué et déclare avoir une complète connaissance de l'ordre du jour qui a été mis à sa disposition en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport établi par le gérant unique de la Société en conformité avec l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'expert indépendant établi en conformité avec l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont bien été accomplies.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1282 du 27 mai 2008.

L'Assemblée prend note que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique recevra 121.252 (cent vingt et un mille deux cent cinquante deux) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), émises suite à une augmentation de capital de la Société Absorbante. Le rapport d'échange sera de 1 : 242,50 parts sociales.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la Fusion est soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la Fusion sera effective à compter de son enregistrement auprès de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés (la Date Effective).

*Septième résolution*

L'Assemblée constate qu'il résulte de la Fusion, que le mandat du gérant unique de la Société expirera à la Date Effective.

L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites légales, avec effet à compter de ce jour, au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions pendant et concernant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à aujourd'hui.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est approximativement estimé à 6.500,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est posé que, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-A. C. DE FLEURIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: LAC/2008/26746. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008082869/242/201.

(080097721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Software Luxembourg (Holdco 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 799.992,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008080968/242/13.

(080092505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**SPF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008080977/242/13.

(080092698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**European Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 123.812.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008080997/4525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10516. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**The Go Wild Survival School S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 23.946.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008080996/5770/12.

(080092619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**63 boulevard des Batignolles Paris VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.200.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 121.627.

In the year two thousand and eight, the twenty seventh day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of 63 Boulevard des Batignolles Paris VIII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.627 (the Company). The Company has been incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2237 of 29 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 9 May 2008 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1442 of 11 June 2008.

There appeared 63 Boulevard des Batignolles Paris 75008 ApS, a Danish private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at Frederiksgade 21, 1st Floor, 1265 Copenhagen K, Denmark, registered with the Danish Trade and Companies Register under the number 30542290 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 14,400 (fourteen thousand four hundred euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgment of the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

(3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law;

(4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;

(5) approval of the merger proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 1280 of 27 May 2008 (the Merger Proposals);

(6) acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposals;

(7) acknowledgement of the expiry of the mandate of the sole manager of the Company and discharge (quitus) to the sole manager of the Company; and

(8) miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows.

(i) On 15 May 2008, the sole manager of the Company and the board of managers of 63 Boulevard des Batignolles Paris VIII ApS (the Absorbing Company) decided to approve the Merger Proposals providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposals have been published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1280 of 27 May 2008 and electronically on the webpage of the Danish Commercial and Companies Agency of Denmark in Denmark on 23 May 2008.

(ii) In accordance with article 265 of the Law, the sole manager of the Company, on 15 May 2008 has issued a report made available to the Sole Shareholder, and, in accordance with article 266 of the Law, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., which was appointed as independent expert (expert indépendant) by a decision of the sole manager of the Company dated 15 May 2008 has also issued a report on 20 May 2008 made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(iii) The Merger Proposals, the annual accounts and the annual reports of the Company for the last two financial years as well as the reports of the sole manager of the Company and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Law, respectively, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Law.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the Merger Proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1280 of 27 May 2008.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposals, the Sole Shareholder will be allotted 55,276 (fifty five thousand two hundred seventy six) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros), issued in the course of an increase of the share capital of the Absorbing Company. The share exchange ratio will be 1 : 110.55 shares.

*Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that (i) completion of the Merger shall be subject to the approval of the Merger Proposals by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) that following such approval, the Merger shall be effective as of the date of the registration of the Merger with the Danish Trade and Companies Register (the Effective Date).



#### Seventh resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the sole manager of the Company shall expire as of the Effective Date.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus), to the extent permitted by law, with effect as from today's date, to the sole manager of the Company for the execution of its duties during, and in connection with, the period starting on 1 July 2007 and ending on the date hereof.

#### Statement

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposals.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

#### Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de 63 Boulevard des Batignolles Paris VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.627 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2237 du 29 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 9 mai 2008 de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1442 du 11 juin 2008.

A comparu 63 Boulevard des Batignolles Paris 75008 ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social au Frederiksgade 21, 1<sup>er</sup> étage, 1265 Copenhague K, Danemark, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 30542290 (l'Associé Unique), représentée par Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 14.400 (quatorze mille quatre cents euros) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) approbation du rapport du gérant unique de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);
- (3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (4) constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (5) approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1280 du 27 mai 2008 (le Projet de Fusion);
- (6) constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;
- (7) constatation de l'expiration du mandat du gérant unique de la Société et quitus au gérant unique de la Société;
- (8) divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées comme suit.

(i) Le 15 mai 2008, le gérant unique de la Société et le conseil de gérance de 63 Boulevard des Batignolles Paris VIII ApS (la Société Absorbante), ont décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société

la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1280 du 27 mai 2008, et électroniquement sur le site internet de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés le 23 mai 2008.

(ii) Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le gérant unique de la Société a, au 15 mai 2008, émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., qui a été désigné comme expert indépendant par le gérant unique le 15 mai 2008, a, au 20 mai 2008, également émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront attachés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des deux derniers exercices de la Société, ainsi que le rapport du gérant unique de la Société et le rapport de l'expert indépendant prévu respectivement aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera attachée au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce au droit d'être convoqué par un avis de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même dûment convoqué et déclare avoir une complète connaissance de l'ordre du jour qui a été mis à sa disposition en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport établi par le gérant unique de la Société en conformité avec l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'expert indépendant établi en conformité avec l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont bien été accomplies.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1280 du 27 mai 2008.

L'Assemblée prend note que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique recevra 55.276 (cinquante cinq mille deux cent soixante seize) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), émises suite à une augmentation de capital de la Société Absorbante. Le rapport d'échange sera de 1 : 110,55 parts sociales.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la Fusion est soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la Fusion sera effective à compter de son enregistrement auprès de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés (la Date Effective).

*Septième résolution*

L'Assemblée constate qu'il résulte de la Fusion, que le mandat du gérant unique de la Société expirera à la Date Effective.

L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites légales, avec effet à compter de ce jour, au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions pendant et concernant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à aujourd'hui.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est approximativement estimé à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est posé que, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-A. C. DE FLEURIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: LAC/2008/26745. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008082870/242/200.

(080097716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**LSCI Selaht Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.420.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008080991/5770/12.

(080092592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**New Media Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 118.134.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008080998/9117/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10475. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**7 rue du Boccador Paris VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.663.

In the year two thousand and eight, the twenty seventh day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of 7 rue du Boccador Paris VIII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.663 (the Company). The Company has been incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2237 of 29 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 9 May 2008 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1443 of 11 June 2008.

There appeared:

7 rue du Boccador Paris 75008 ApS, a Danish private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at Frederiksgade 21, 1st Floor, 1265 Copenhagen K, Denmark, registered with the Danish Trade and Companies Register under the number 30542770 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 25,200 (twenty-five thousand two hundred euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgment of the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

(3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law;

(4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;

(5) approval of the merger proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n ° 1280 of 27 May 2008 (the Merger Proposals);

(6) acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposals;

(7) acknowledgement of the expiry of the mandate of the sole manager of the Company and discharge (*quitus*) to the sole manager of the Company; and

(8) miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows.

(i) On 15 May 2008, the sole manager of the Company and the board of managers of 7 rue du Boccador Paris VIII ApS (the Absorbing Company) decided to approve the Merger Proposals providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposals have been published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1280 of 27 May 2008 and electronically on the website of the Danish Commercial and Companies Agency of Denmark in Denmark on 23 May 2008.

(ii) In accordance with article 265 of the Law, the sole manager of the Company, on 15 May 2008 has issued a report made available to the Sole Shareholder, and, in accordance with article 266 of the Law, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., which was appointed as independent expert (expert indépendant) by a decision of the sole manager of the Company dated 15 May 2008 has also issued a report on 20 May 2008 made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(iii) The Merger Proposals, the annual accounts and the annual reports of the Company for the last two financial years as well as the reports of the sole manager of the Company and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Law, respectively, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Law.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the Merger Proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1280 of 27 May 2008.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposals, the Sole Shareholder will be allotted 95,934 (ninety-five thousand nine hundred thirty-four) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros), issued in the course of an increase of the share capital of the Absorbing Company. The share exchange ratio will be 1 : 191.87 shares.

*Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that (i) completion of the Merger shall be subject to the approval of the Merger Proposals by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) that following such approval, the Merger shall be effective as of the date of the registration of the Merger with the Danish Trade and Companies Register (the Effective Date).

*Seventh resolution*

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the sole manager of the Company shall expire as of the Effective Date.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus), to the extent permitted by law, with effect as from today's date, to the sole manager of the Company for the execution of its duties during, and in connection with, the period starting on 1 July 2007 and ending on the date hereof.

*Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposals.

There being no further business, the Meeting is hereby closed at.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de 7 rue du Boccador Paris VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.663 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2237 du 29 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 9 mai 2008 de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1443 du 11 juin 2008.

A comparu:

7 rue du Boccador Paris 75008 ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social au Frederiksgade 21, 1<sup>er</sup> étage, 1265 Copenhague K, Danemark, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 30542770 (l'Associé Unique), représentée par Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 500 (cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25.200 (vingt-cinq mille deux cent euros) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) approbation du rapport du gérant unique de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);

(3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;

- (4) constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (5) approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1280 du 27 mai 2008 (le Projet de Fusion);
- (6) constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;
- (7) constatation de l'expiration du mandat du gérant unique de la Société et quitus au gérant unique de la Société;
- (8) divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées comme suit:

(i) Le 15 mai 2008, le gérant unique de la Société et le conseil de gérance de 7 rue du Boccador Paris VIII ApS (la Société Absorbante), ont décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1280 du 27 mai 2008, et électroniquement sur le site internet de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés le 23 mai 2008.

(ii) Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le gérant unique de la Société a, au 15 mai 2008, émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., qui a été désigné comme expert indépendant par le gérant unique le 15 mai 2008, a, au 20 mai 2008, également émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront attachés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des deux derniers exercices de la Société, ainsi que le rapport du gérant unique de la Société et le rapport de l'expert indépendant prévu respectivement aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera attachée au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce au droit d'être convoqué par un avis de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même dûment convoqué et déclare avoir une complète connaissance de l'ordre du jour qui a été mis à sa disposition en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport établi par le gérant unique de la Société en conformité avec l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'expert indépendant établi en conformité avec l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont bien été accomplies.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1280 du 27 mai 2008.

L'Assemblée prend note que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique recevra 95.934 (quatre-vingt-quinze mille neuf cent trente-quatre) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), émises suite à une augmentation de capital de la Société Absorbante. Le rapport d'échange sera de 1 : 191,87 parts sociales.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la Fusion est soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la Fusion sera effective à compter de son enregistrement auprès de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés (la Date Effective).

*Septième résolution*

L'Assemblée constate qu'il résulte de la Fusion, que le mandat du gérant unique de la Société expirera à la Date Effective.

L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites légales, avec effet à compter de ce jour, au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions pendant et concernant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à aujourd'hui.

81383

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est approximativement estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est posé que, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-A. C. DE FLEURIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008, Relation: LAC/2008/26744. — Reçu douze euros (12,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008082871/242/202.

(080097713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**Grey (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.146.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008081001/2546/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06133. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080092177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**43 rue Descamps Paris XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.628.

In the year two thousand and eight, the twenty seventh day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of 43 rue Descamps Paris XVI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.628 (the Company). The Company has been incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2237 of 29 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 9 May 2008 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1404 of 6 June 2008.

There appeared 43 Rue Descamps Paris 75016 ApS, a Danish private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at Frederiksgade 21, 1st Floor, 1265 Copenhagen K, Denmark, registered with the Danish Trade and Companies Register under the number 30541545 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 16,200 (sixteen thousand two hundred euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgment of the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

(3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law;

(4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;

(5) approval of the merger proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n ° 1281 of 27 May 2008 (the Merger Proposals);

(6) acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposals;

(7) acknowledgement of the expiry of the mandate of the sole manager of the Company and discharge (quitus) to the sole manager of the Company; and

(8) miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows:

(i) On 15 May 2008, the sole manager of the Company and the board of managers of 43 Rue Descamps Paris XVI ApS (the Absorbing Company) decided to approve the Merger Proposals providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposals have been published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1281 of 27 May 2008 and electronically on the website of the Danish Commercial and Companies Agency of Denmark in Denmark on 23 May 2008.

(ii) In accordance with article 265 of the Law, the sole manager of the Company, on 15 May 2008 has issued a report made available to the Sole Shareholder, and, in accordance with article 266 of the Law, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., which was appointed as independent expert (expert indépendant) by a decision of the sole manager of the Company dated 15 May 2008 has also issued a report on 20 May 2008 made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(iii) The Merger Proposals, the annual accounts and the annual reports of the Company for the last two financial years as well as the reports of the sole manager of the Company and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Law, respectively, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Law.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the Merger Proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1281 of 27 May 2008.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposals, the Sole Shareholder will be allotted 72,991 (seventy-two thousand ninety hundred ninety-one) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros), issued in the course of an increase of the share capital of the Absorbing Company. The share exchange ratio will be 1 : 145.98 shares.



#### *Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that (i) completion of the Merger shall be subject to the approval of the Merger Proposals by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) that following such approval, the Merger shall be effective as of the date of the registration of the Merger with the Danish Trade and Companies Register (the Effective Date).

#### *Seventh resolution*

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the sole manager of the Company shall expire as of the Effective Date.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus), to the extent permitted by law, with effect as from today's date, to the sole manager of the Company for the execution of its duties during, and in connection with, the period starting on 1 July 2007 and ending on the date hereof.

#### *Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposals.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

#### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de 43 rue Descamps Paris XVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.628 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2237 du 29 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 9 mai 2008 de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1404 du 6 juin 2008.

A comparu 43 Rue Descamps Paris 75016 ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social au Frederiksgade 21, 1<sup>er</sup> étage, 1265 Copenhague K, Danemark, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 30541545 (l'Associé Unique), représentée par Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 500 (cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 16.200 (seize mille deux cent euros) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) approbation du rapport du gérant unique de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);
- (3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (4) constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (5) approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1281 du 27 mai 2008 (le Projet de Fusion);
- (6) constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;

(7) constatation de l'expiration du mandat du gérant unique de la Société et quitus au gérant unique de la Société;

(8) divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées comme suit:

(i) Le 15 mai 2008, le gérant unique de la Société et le conseil de gérance de 43 Rue Descamps Paris XVI ApS (la Société Absorbante), a décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1281 du 27 mai 2008, et électroniquement sur le site internet de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés le 23 mai 2008.

(ii) Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le gérant unique de la Société a, au 15 mai 2008, émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., qui a été désigné comme expert indépendant par le gérant unique le 15 mai 2008, a, au 20 mai 2008, également émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront attachés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des deux derniers exercices de la Société, ainsi que le rapport du gérant unique de la Société et le rapport de l'expert indépendant prévu respectivement aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera attachée au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce au droit d'être convoqué par un avis de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même dûment convoqué et déclare avoir une complète connaissance de l'ordre du jour qui a été mis à sa disposition en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport établi par le gérant unique de la Société en conformité avec l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'expert indépendant établi en conformité avec l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont bien été accomplies.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1281 du 27 mai 2008.

L'Assemblée prend note que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique recevra 72.991 (soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-onze) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), émises suite à une augmentation de capital de la Société Absorbante. Le rapport d'échange sera de 1: 145,98 parts sociales.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la Fusion est soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la Fusion sera effective à compter de son enregistrement auprès de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés (la Date Effective).

*Septième résolution*

L'Assemblée constate qu'il résulte de la Fusion, que le mandat du gérant unique de la Société expirera à la Date Effective.

L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites légales, avec effet à compter de ce jour, au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions pendant et concernant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à aujourd'hui.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée à.

### Estimation des frais

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est approximativement estimés à EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est posé que, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-A. C. DE FLEURIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008, Relation: LAC/2008/26742. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008082872/242/201.

(080097710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

### **Institut Lusophone d'Education et Formation Permanente, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1277 Luxembourg, 7, rue Ry Boissaux.

R.C.S. Luxembourg F 7.650.

### — STATUTS

Entre les soussignés:

1. Andrade Lopes Tavares, Antonio, Médiateur Social (Psychopédagogue) domicilié à 7, rue Ry Boissaux - L-1277 Luxembourg, de nationalité capverdienne et portugaise.

2. Maria de Rosario Morais Gomes, Luso capverdienne, Designer de Communication / Artiste Plastique, 23, rue Emile Metz, L-2149 Luxembourg.

3. Sandra Helena Santos Monteiro, Luso Capverdienne, Gestion Informatique, 2, place de la Paix, L-4275 Esch-sur-Alzette.

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constitué un INSTITUT LUSOPHONE D'EDUCATION ET FORMATION PERMANENTE, en abréviation ILEFP, sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association porte la dénomination de, INSTITUT LUSOPHONE D'EDUCATION ET FORMATION PERMANENTE, en abréviation ILEFP sans but lucratif.

**Art. 2.** L'Institut a pour objet:

- Formation permanente à caractère formel et informel dans le domaine de:

a) Alphabétisation des jeunes/adultes et des langues du pays d'accueil;

b) Education populaire en Citoyenneté;

c) TIC - Technologie d'Information et de Communication;

d) Ateliers de design, communication et image.

- Promotion de la langue portugaise et des créoles du PALOP.

- Recherche en Diplomatie et Développement Communautaire.

**Art. 3.** L'Institut a son siège social, temporaire, à Luxembourg, 7, rue Ry Boissaux, L-1277. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

### **II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

### **III. Membres**

**Art. 6.** Peut devenir membre partenaire de l'Institut toute personne morale à caractère formatif sur condition de présenter une demande écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'acceptation aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre partenaire peut quitter l'Institut en adressant par lettre recommandée sa volonté au conseil d'administration.

**Art. 9.** Tout partenaire peut être exclu par le conseil d'administration:

En cas d'infraction grave aux présents statuts.

En cas de manquement important à ses obligations envers l'Institut, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres partenaires présents ou représentés.

#### **IV. Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'Institut.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres partenaires de l'Institut, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres partenaires de l'Institut.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres partenaires et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### **V. Administration**

**Art. 12.** L'Institut est géré par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, élus par l'assemblée générale à la simple majorité des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la majorité simple, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'Institut l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'Institut.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### **VI. Mode d'établissement des comptes**

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### **VII. Modification des statuts**

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### **VIII. Dissolution et liquidation**

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

### IX. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Luxembourg, le 02/07/2008.

Référence de publication: 2008082880/9159/91.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01677. - Reçu 166,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080095936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

---

#### **BGM Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.880.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008080989/5770/12.

(080092575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

#### **Hot Air Entreprise (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.146.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081003/2546/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06144. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(080092188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

#### **18 rue Godot de Mauroy Paris IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.700.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.624.

In the year two thousand and eight, the twenty-seventh day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of 18 rue Godot de Mauroy Paris IX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.624 (the Company). The Company has been incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2237 of 29 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 9 May 2008 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1408 of 7 June 2008.

There appeared 18 Rue Godot de Mauroy Paris 75009 ApS, a Danish private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at Frederiksgade 21, 1st Floor, 1265 Copenhagen K, Denmark, registered with the Danish Trade and Companies Register under the number 30543254 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 11,400 (eleven thousand four hundred euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgment of the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

(3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law;

(4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;

(5) approval of the merger proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n ° 1282 of 27 May 2008 (the Merger Proposals);

(6) acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposals;

(7) acknowledgement of the expiry of the mandate of the sole manager of the Company and discharge (quitus) to the sole manager of the Company; and

(8) miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows.

(i) On 15 May 2008, the sole manager of the Company and the board of managers of 18 Rue Godot de Mauroy Paris IX ApS (the Absorbing Company) decided to approve the Merger Proposals providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposals have been published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1282 of 27 May 2008 and electronically on the website of the Danish Commercial and Companies Agency of Denmark in Denmark on 23 May 2008.

(ii) In accordance with article 265 of the Law, the sole manager of the Company, on 15 May 2008 has issued a report made available to the Sole Shareholder, and, in accordance with article 266 of the Law, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., which was appointed as independent expert (expert indépendant) by a decision of the sole manager of the Company dated 15 May 2008 has also issued a report on 20 May 2008 made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed ne varietur by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(iii) The Merger Proposals, the annual accounts and the annual reports of the Company for the last two financial years as well as the reports of the sole manager of the Company and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Law, respectively, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Law.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the Merger Proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1282 of 27 May 2008.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposals, the Sole Shareholder will be allotted 35,024 (thirty-five thousand twenty-four) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros), issued in the course of an increase of the share capital of the Absorbing Company. The share exchange ratio will be 1 : 70.05 shares.

*Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that (i) completion of the Merger shall be subject to the approval of the Merger Proposals by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) that following such approval, the Merger shall be effective as of the date of the registration of the Merger with the Danish Trade and Companies Register (the Effective Date).

*Seventh resolution*

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the sole manager of the Company shall expire as of the Effective Date.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus), to the extent permitted by law, with effect as from today's date, to the sole manager of the Company for the execution of its duties during, and in connection with, the period starting on 1 July 2007 and ending on the date hereof.

*Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certified the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposals.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt sept juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de 18 Rue Godot de Mauroy Paris IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.624 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2237 du 29 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 9 mai 2008 de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1408 du 7 juin 2008.

A comparu 18 Rue Godot de Mauroy Paris 75009 ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social au Frederiksgade 21, 1<sup>er</sup> étage, 1265 Copenhague K, Danemark, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 30543254 (l'Associé Unique), représentée par Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 500 (cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 11.400 (onze mille quatre cent euros) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) approbation du rapport du gérant unique de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);
- (3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (4) constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (5) approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1282 du 27 mai 2008 (le Projet de Fusion);
- (6) constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;

(7) constatation de l'expiration du mandat du gérant unique de la Société et quitus au gérant unique de la Société;

(8) divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées comme suit:

(i) Le 15 mai 2008, le gérant unique de la Société et le conseil de gérance de 18 Rue Godot de Mauroy Paris IX ApS (la Société Absorbante), ont décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1282 du 27 mai 2008, et électroniquement sur le site internet de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés le 23 mai 2008.

(ii) Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le gérant unique de la Société a, au 15 mai 2008, émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., qui a été désigné comme expert indépendant par le gérant unique le 15 mai 2008, a, au 20 mai 2008, également émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront attachés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des deux derniers exercices de la Société, ainsi que le rapport du gérant unique de la Société et le rapport de l'expert indépendant prévu respectivement aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera attachée au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce au droit d'être convoqué par un avis de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même dûment convoqué et déclare avoir une complète connaissance de l'ordre du jour qui a été mis à sa disposition en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport établi par le gérant unique de la Société en conformité avec l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'expert indépendant établi en conformité avec l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont bien été accomplies.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1282 du 27 mai 2008.

L'Assemblée prend note que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique recevra 35.024 (trente-cinq mille vingt-quatre) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), émises suite à une augmentation de capital de la Société Absorbante. Le rapport d'échange sera de 1 : 70,05 parts sociales.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la Fusion est soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la Fusion sera effective à compter de son enregistrement auprès de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés (la Date Effective).

*Septième résolution*

L'Assemblée constate qu'il résulte de la Fusion, que le mandat du gérant unique de la Société expirera à la Date Effective.

L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites légales, avec effet à compter de ce jour, au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions pendant et concernant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à aujourd'hui.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée.



*Estimation des frais*

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est approximativement estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est posé que, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-A. C. DE FLEURIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008, Relation: LAC/2008/26741. — Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008082873/242/200.

(080097701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Grey (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 102A, rue Sainte Barbe.

R.C.S. Luxembourg B 44.146.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081005/2546/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02833. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**New Liberty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3270 Bettembourg, 1, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 94.726.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081006/2546/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02824. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Pierre Charron - Cerisoles Paris VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.600.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.626.

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Pierre Charron - Cerisoles Paris VIII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.626 (the Company). The Company has been incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2237 of 29 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 9 May 2008 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in

Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1443 of 11 June 2008.

There appeared 48/50 Rue Pierre Charron - 1/3 Rue Cerisoles Paris 75008 ApS, a Danish private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at Frederiksgade 21, 1st Floor, 1265 Copenhagen K, Denmark, registered with the Danish Trade and Companies Register under the number 30542703 (the Sole Shareholder), hereby represented by Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 15,200 (fifteen thousand two hundred euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgment of the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

(3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law;

(4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;

(5) approval of the merger proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n ° 1280 of 27 May 2008 (the Merger Proposals);

(6) acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposals;

(7) acknowledgement of the expiry of the mandate of the sole manager of the Company and discharge (quitus) to the sole manager of the Company; and

(8) miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows:

(i) On 15 May 2008, the sole manager of the Company and the board of managers of 48/50 Rue Pierre Charron - 1/3 Rue Cerisoles Paris VIII ApS (the Absorbing Company) decided to approve the Merger Proposals providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposals have been published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1280 of 27 May 2008 and electronically on the website of the Danish Commercial and Companies Agency of Denmark in Denmark on 23 May 2008.

(ii) In accordance with article 265 of the Law, the sole manager of the Company, on 15 May 2008 has issued a report made available to the Sole Shareholder, and, in accordance with article 266 of the Law, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., which was appointed as independent expert (expert indépendant) by a decision of the sole manager of the Company dated 15 May 2008 has also issued a report on 20 May 2008 made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed ne varietur by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(iii) The Merger Proposals, the annual accounts and the annual reports of the Company for the last two financial years as well as the reports of the sole manager of the Company and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Law, respectively, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Law.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the Merger Proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1280 of 27 May 2008.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposals, the Sole Shareholder will be allotted 41,428 (forty-one thousand four hundred twenty-eight) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros), issued in the course of an increase of the share capital of the Absorbing Company. The share exchange ratio will be 1 : 82.86 shares.

*Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that (i) completion of the Merger shall be subject to the approval of the Merger Proposals by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) that following such approval, the Merger shall be effective as of the date of the registration of the Merger with the Danish Trade and Companies Register (the Effective Date).

*Seventh resolution*

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the sole manager of the Company shall expire as of the Effective Date.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus), to the extent permitted by law, with effect as from today's date, to the sole manager of the Company for the execution of its duties during, and in connection with, the period starting on 1 July 2007 and ending on the date hereof.

*Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposals.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt sept juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Pierre Charron - Cerisoles Paris VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.626 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2237 du 29 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 9 mai 2008 de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1443 du 11 juin 2008.

A comparu 48/50 Rue Pierre Charron - 1/3 Rue Cerisoles Paris 75008 ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social au Frederiksgade 21, 1<sup>er</sup> étage, 1265 Copenhague K, Danemark, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 30542703 (l'Associé Unique), représentée par Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 500 (cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 15.200 (quinze mille deux cent euros) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) approbation du rapport du gérant unique de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);

(3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;

(4) constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;

(5) approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1280 du 27 mai 2008 (le Projet de Fusion);

(6) constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;

(7) constatation de l'expiration du mandat du gérant unique de la Société et quitus au gérant unique de la Société;

(8) divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées comme suit.

(i) Le 15 mai 2008, le gérant unique de la Société et le conseil de gérance de 48/50 Rue Pierre Charron - 1/3 Rue Cerisoles Paris VIII ApS (la Société Absorbante), ont décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1280 du 27 mai 2008, et électroniquement sur le site internet de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés le 23 mai 2008.

(ii) Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le gérant unique de la Société a, au 15 mai 2008, émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., qui a été désigné comme expert indépendant par le gérant unique le 15 mai 2008, a, au 20 mai 2008, également émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront attachés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des deux derniers exercices de la Société, ainsi que le rapport du gérant unique de la Société et le rapport de l'expert indépendant prévu respectivement aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera attachée au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce au droit d'être convoqué par un avis de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même dûment convoqué et déclare avoir une complète connaissance de l'ordre du jour qui a été mis à sa disposition en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport établi par le gérant unique de la Société en conformité avec l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'expert indépendant établi en conformité avec l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont bien été accomplies.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1280 du 27 mai 2008.

L'Assemblée prend note que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique recevra 41.428 (quarante et un mille quatre cent vingt-huit) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), émises suite à une augmentation de capital de la Société Absorbante. Le rapport d'échange sera de 1 : 82,86 parts sociales.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la Fusion est soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la Fusion sera effective à compter de son enregistrement auprès de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés (la Date Effective).

*Septième résolution*

L'Assemblée constate qu'il résulte de la Fusion, que le mandat du gérant unique de la Société expirera à la Date Effective.

L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites légales, avec effet à compter de ce jour, au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions pendant et concernant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à aujourd'hui.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est approximativement estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est posé que, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-A. C. DE FLEURIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: LAC/2008/26738. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008082874/242/200.

(080097695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Grey (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.146.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081004/2546/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06129. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080092170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**New Liberty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3270 Bettembourg, 1, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 94.726.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081007/2546/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02825. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.629.

In the year two thousand and eight, the twenty seventh day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of 13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.629 (the Company). The Company has been incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2237 of 29 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 9 May 2008 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°1404 of 6 June 2008.

There appeared 13 Rue Alphonse de Neuville Paris 75016 ApS, a Danish private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at Frederiksgade 21, 1st Floor, 1265 Copenhagen K, Denmark, registered with the Danish Trade and Companies Register under the number 30541774 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 500 (five hundred) shares, having a par value of EUR 12,200 (twelve thousand two hundred euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgment of the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

(3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law;

(4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;

(5) approval of the merger proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n ° 1281 of 27 May 2008 (the Merger Proposals);

(6) acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposals;

(7) acknowledgement of the expiry of the mandate of the sole manager of the Company and discharge (*quitus*) to the sole manager of the Company; and

(8) miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows.

(i) On 15 May 2008, the sole manager of the Company and the board of managers of 13 Rue Alphonse de Neuville Paris XVI ApS (the Absorbing Company) decided to approve the Merger Proposals providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposals have been published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1281 of 27 May 2008 and on the webpage of the Danish Commercial and Companies Agency of Denmark in Denmark on 23 May 2008.

(ii) In accordance with article 265 of the Law, the sole manager of the Company, on 15 May 2008 has issued a report made available to the Sole Shareholder, and, in accordance with article 266 of the Law, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., which was appointed as independent expert (expert indépendant) by a decision of the sole manager of the Company dated 15 May 2008 has also issued a report on 20 May 2008 made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(iii) The Merger Proposals, the annual accounts and the annual reports of the Company for the last two financial years as well as the reports of the sole manager of the Company and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Law, respectively, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Law.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the Merger Proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1281 of 27 May 2008.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposals, the Sole Shareholder will be allotted 56,917 (fifty-six thousand nine hundred and seventeen) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros), issued in the course of an increase of the share capital of the Absorbing Company. The share exchange ratio will be 1 : 113.83 shares.

*Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that (i) completion of the Merger shall be subject to the approval of the Merger Proposals by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) that following such approval, the Merger shall be effective as of the date of the registration of the Merger with the Danish Trade and Companies Register (the Effective Date).

*Seventh resolution*

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the sole manager of the Company shall expire as of the Effective Date.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus), to the extent permitted by law, with effect as from today's date, to the sole manager of the Company for the execution of its duties during, and in connection with, the period starting on 1 July 2007 and ending on the date hereof.

*Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposals.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately 6,500 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt sept juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de 13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.629 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2237 du 29 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 9 mai 2008 de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1404 du 6 juin 2008.

A comparu 13 Rue Alphonse de Neuville Paris 75016 ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social au Frederiksgade 21, 1<sup>er</sup> étage, 1265 Copenhague K, Danemark, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 30541774 (l'Associé Unique), représentée par Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 500 (cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 12.200 (douze mille deux cent euros) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) approbation du rapport du gérant unique de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);
- (3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (4) constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (5) approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1281 du 27 mai 2008 (le Projet de Fusion);
- (6) constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;
- (7) constatation de l'expiration du mandat du gérant unique de la Société et quitus au gérant unique de la Société;
- (8) divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées comme suit:

(i) Le 15 mai 2008, le gérant unique de la Société et le conseil de gérance de 13 Rue Alphonse de Neuville Paris XVI ApS (la Société Absorbante), ont décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1281 du 27 mai 2008, et électroniquement sur le site internet de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés le 23 mai 2008.

(ii) Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le gérant unique de la Société a, au 15 mai 2008, émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., qui a été désigné comme expert indépendant par le gérant unique le 15 mai 2008, a, au 20 mai 2008, également émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront attachés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des deux derniers exercices de la Société, ainsi que le rapport du gérant unique de la Société et le rapport de l'expert indépendant prévu respectivement aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera attachée au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce au droit d'être convoqué par un avis de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même dûment convoqué et déclare avoir une complète connaissance de l'ordre du jour qui a été mis à sa disposition en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport établi par le gérant unique de la Société en conformité avec l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'expert indépendant établi en conformité avec l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont bien été accomplies.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1281 du 27 mai 2008.

L'Assemblée prend note que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique recevra 56.917 (cinquante-six mille neuf cent dix-sept) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), émises suite à une augmentation de capital de la Société Absorbante. Le rapport d'échange sera de 1 : 113,83 parts sociales.



*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la Fusion est soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la Fusion sera effective à compter de son enregistrement auprès de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés (la Date Effective).

*Septième résolution*

L'Assemblée constate qu'il résulte de la Fusion, que le mandat du gérant unique de la Société expirera à la Date Effective. L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites légales, avec effet à compter de ce jour, au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions pendant et concernant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à aujourd'hui.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est approximativement estimés à 6.500 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est posé que, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-A. C. DE FLEURIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: LAC/2008/26740. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008082875/242/200.

(080097691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Doctron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.240.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008081018/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09021. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**5 avenue Bosquet «Paris 75007» S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.130.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.722.

In the year two thousand and eight, the twenty fourth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of 5 avenue Bosquet "Paris 75007" S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.722 (the Company). The Company has been incorporated on 20 January 2006 pursuant to a deed of Maître

Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 784 of 19 April 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 13 May 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 1504 of 18 June 2008.

There appeared 5 Avenue Bosquet Paris 75007 ApS, a Danish private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at Frederiksgade 21, 1st Floor, 1265 Copenhagen K, Denmark, registered with the Commercial and Companies Agency of Denmark under the number 30542231 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 125,200 (one hundred twenty five thousand two hundred) shares, having a par value of EUR 25 (twenty five euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgment of the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

(3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Law;

(4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;

(5) approval of the merger proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n ° 1255 of 23 May 2008 (the Merger Proposals);

(6) acknowledgement of the effective date of the Merger as set out in the Merger Proposals;

(7) acknowledgement of the expiry of the mandate of the sole manager of the Company and discharge (quitus) to the sole manager of the Company; and

(8) miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows.

(i) On 15 May 2008, the sole manager of the Company and the board of managers of 5 Avenue Bosquet Paris VII ApS (the Absorbing Company) decided to approve the Merger Proposals providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposals have been published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1255 of 23 May 2008, and electronically on the website of the Danish Commercial and Companies Agency of Denmark in Denmark on 23 May 2008.

(ii) In accordance with article 265 of the Law, the sole manager of the Company, on 15 May 2008 has issued a report made available to the Sole Shareholder, and, in accordance with article 266 of the Law, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., which was appointed as independent expert (expert indépendant) by a decision of the sole manager of the Company dated 15 May 2008 has also issued a report on 20 May 2008 made available to the Sole Shareholder. These reports shall remain attached to the present deed after having been signed ne varietur by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

(iii) The Merger Proposals, the annual accounts and the annual reports of the Company for the last two financial years as well as the reports of the sole manager of the Company and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Law, respectively, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the report of the sole manager of the Company prescribed by article 265 of the Law.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to approve the Merger Proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1255 of 23 May 2008.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposals, the Sole Shareholder will be allotted 659 (six hundred fifty nine) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros), issued in the course of an increase of the share capital of the Absorbing Company. The share exchange ratio will be 1 : 0.0053 shares.

*Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that (i) completion of the Merger shall be subject to the approval of the Merger Proposals by an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company and (ii) that following such approval, the Merger shall be effective as of the date of the registration of the Merger with the Commercial and Companies Agency of Denmark (the Effective Date).

*Seventh resolution*

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger, the mandate of the sole manager of the Company shall expire as of the Effective Date.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus), to the extent permitted by law, with effect as from today's date, to the sole manager of the Company for the execution of its duties during, and in connection with, the period starting on 1 July 2007 and ending on the date hereof.

*Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposals.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de 5 avenue Bosquet "Paris 75007" S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 113.722 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 janvier 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 784 du 19 avril 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 13 mai 2008 du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1504 du 18 juin 2008.

A comparu 5 Avenue Bosquet Paris 75007 ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois, ayant son siège social au Frederiksgade 21, 1<sup>er</sup> étage, 1265 Copenhague K, Danemark, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark sous le numéro 30542231 (l'Associé Unique), représentée par Marie-Adélaïde Claret de Fleurieu, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les 125.200 (cent vingt cinq mille deux cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) approbation du rapport du gérant unique de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);

(3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;

(4) constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;

(5) approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1255 du 23 mai 2008 (le Projet de Fusion);

(6) constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;

(7) constatation de l'expiration du mandat du gérant unique de la Société et quitus au gérant unique de la Société;

(8) divers.

III. que les dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées comme suit.

(i) Le 15 mai 2008, le gérant unique de la Société et le conseil de gérance de 5 Avenue Bosquet Paris VII ApS (la Société Absorbante), ont décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1255 du 23 mai 2008, et électroniquement sur le site internet de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés le 23 mai 2008.

(ii) Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le gérant unique de la Société a, au 15 mai 2008, émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique, et, conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, RSM Audit Luxembourg S.à.r.l., qui a été désignée comme expert indépendant par le gérant unique le 15 mai 2008, a, au 20 mai 2008, également émis un rapport qui a été mis à la disposition de l'Associé Unique. Ces rapports resteront attachés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des deux derniers exercices de la Société, ainsi que le rapport du gérant unique de la Société et le rapport de l'expert indépendant prévu respectivement aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de la Société conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Une attestation de la Société certifiant de la disponibilité de ces documents restera attachée au présent acte après signature ne varietur par le notaire et le comparant pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce au droit d'être convoqué par un avis de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même dûment convoqué et déclare avoir une complète connaissance de l'ordre du jour qui a été mis à sa disposition en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport établi par le gérant unique de la Société en conformité avec l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'expert indépendant établi en conformité avec l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont bien été accomplies.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1255 du 23 mai 2008.

L'Assemblée prend note que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique recevra 659 (six cent cinquante neuf) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), émises suite à une augmentation de capital de la Société Absorbante. Le rapport d'échange sera de 1 : 0,0053 parts sociales.

*Sixième résolution*

L'Assemblée constate que (i) la réalisation de la Fusion est soumise à l'approbation du Projet de Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante et (ii) que suite à cette approbation, la Fusion sera effective à compter de son enregistrement auprès de la Direction Générale Danoise des Commerces et Sociétés (la Date Effective).

*Septième résolution*

L'Assemblée constate qu'il résulte de la Fusion, que le mandat du gérant unique de la Société expirera à la Date Effective.

L'Assemblée décide de donner quitus, dans les limites légales, avec effet à compter de ce jour, au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions pendant et concernant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à aujourd'hui.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est approximativement estimé à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, il est posé que, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M.-A. C. DE FLEURIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: LAC/2008/26729. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008082876/242/199.

(080097733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

---

**BS Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, 61, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 123.137.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081011/2546/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02840. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**HSH N Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.422.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 10. April 2008*

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009 enden:

- Rainer Helms, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Jörg Arndt, Verwaltungsratsmitglied;
- Dr. Frank Schneider, Verwaltungsratsmitglied.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'Entreprises wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009 bestellt.

Luxembourg, den 10. April 2008.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2008081079/2501/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07373. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080092601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Sanu Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.857.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature

*LE GERANT*

Référence de publication: 2008081019/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09007. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080092004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Grey (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.146.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081015/2546/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06122. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080092172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Sanu Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.857.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature

*LE GERANT*

Référence de publication: 2008081020/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09009. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080092007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Romanissima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008081021/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09012. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**First Service Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.192.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008081022/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09016. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**KDC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 103.019.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

M<sup>e</sup> Romain LUTGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008081023/268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05455. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Isrop Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 21.207.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081026/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09796. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Freie Internationale Sparkasse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.983.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.06.2008.

*Freie Internationale Sparkasse S.A., Luxembourg*

Signature

Référence de publication: 2008081036/2422/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04728. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Wolf Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.303.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008081030/9142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10663. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**H2O International Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 106.019.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081037/8817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10595. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Unicapital Investments V (Management) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 124.018.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Patrice Gilson

*Director / Managing Director*

Référence de publication: 2008081040/4913/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10659. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---